# Payer sa facture

Découvrez qui gère l'eau potable dans votre commune et comment fonctionne le service.

## SUEZ

Votre commune est desservie par **SUEZ Eau France**. Vous pouvez gérer l'ensemble de vos démarches liées à la facturation directement depuis votre **espace client en ligne**.

Le **SIEVIest responsable de l'organisation et du suivi du service public de l'eau potable dans les communes où elle intervient**. Ses missions comprennent notamment :

- Production (captages, traitement) ;
- Transport et stockage ;
- Distribution jusqu'aux compteurs des abonnés ;
- Facturation aux usagers et gestion administrative ;
- Maintenance des installations et des compteurs.

## Vos démarches avec SUEZ

Toutes vos démarches sont centralisées sur le **portail client de SUEZ**.

Vous pouvez notamment :

- Consulter et télécharger vos factures,
- Payer en ligne par carte bancaire ou mettre en place un **prélèvement automatique**,
- Suivre l'historique de vos consommations,
- Signaler un déménagement ou une anomalie de facturation,
- ou encore accéder à des conseils pour mieux gérer votre consommation.

Accédez directement au **Portail web SUEZ** depuis le lien suivant : www.toutsurmoneau.fr